

---

## RÉUNION ORGANISATIONNELLE

### *DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD*

LE MARDI 29 OCTOBRE 2013

18h

#### ORDRE DU JOUR

1. Présentation et bienvenue
2. Assermentation (**pages 1 et 4**)
3. Élections (**pages 5 à 17**)
  - 3.1 Présidence
  - 3.2 Vice-présidence

Le président assume la présidence de la réunion
4. Désignation des signataires autorisés (**page 18**)
  - 4.1 le directeur général ou la secrétaire-trésorière pour la feuille de paie, les comptes payables, contrats de projets autorisés par le Conseil.
  - 4.2 le directeur général ou la secrétaire-trésorière contresigné par le(la) président(e) ou le(la) vice-président(e) pour les contrats, tel que prévu par la politique D-4040 – engagements à long terme.
  - 4.3 le directeur général ou le secrétaire-trésorier contresigné par le président ou un conseiller scolaire pour les transactions bancaires conformément à la politique D-4040 – Signataires autorisés

---

## RÉUNION ORGANISATIONNELLE

### *DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE CENTRE-NORD*

LE MARDI 29 OCTOBRE 2013

18h

#### ORDRE DU JOUR

1. Présentation et bienvenue
2. Assermentation (**pages 1 à 4**)
3. Élections (**pages 5 à 17**)
  - 3.1 Présidence
  - 3.2 Vice-présidence

Le président assume la présidence de la réunion
4. Désignation des signataires autorisés (**page 18**)
  - 4.1 le directeur général ou la secrétaire-trésorière pour la feuille de paie, les comptes payables, contrats de projets autorisés par le Conseil.
  - 4.2 le directeur général ou la secrétaire-trésorière contresigné par le(la) président(e) ou le(la) vice-président(e) pour les contrats, tel que prévu par la politique D-4040 – engagements à long terme.
  - 4.3 le directeur général ou le secrétaire-trésorier contresigné par le président ou un conseiller scolaire pour les transactions bancaires conformément à la politique D-4040 – Signataires autorisés

- |   |   |
|---|---|
| <p>5. Établissement des comités du Conseil (<b>pages 19 à 21</b>)</p> <p>5.1 promotion, développement et recrutement – deux membres</p> <p>5.2 ressources humaines – deux membres</p> <p>6. Nomination de représentants aux divers organismes associés au Conseil</p> <p>6.1 La fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA)</p> <p>6.2 ASBA-Zone 2/3</p> <p>6.3 S.O.</p> <p>6.4 S.O.</p> <p>7. Établissement de l'horaire des réunions (jour du mois, lieu et heure (<b>pages 22 à 32</b>))</p> <p>7.1 réunions régulières</p> <p>7.2 retraite(s)</p> <p>7.3 réunions de comités et organismes connexes</p> <p>8. Établissement d'une date pour rencontre avec les présidences des conseils d'école</p> <p>9. Établissement des honoraires et des allocation sde déplacement et d'hébergement (<b>pages 33 à 35</b>)</p> <p>10. 10.1 Choix de firmes d'avocats pour les transactions immobilières et autres (<b>page 36</b>)</p> <p>10.2 Choix de la firme vérificateur-comptable (<b>page 36</b>)</p> <p>11. Procès-verbaux de la réunion organisationnelle du 25 octobre 2012 (<b>pages 37 à 46</b>)</p> <p>12. Levée de la réunion</p> | <p>5. Établissement des comités du Conseil (<b>pages 19 à 21</b>)</p> <p>5.1 promotion, développement et recrutement – deux membres</p> <p>5.2 ressources humaines – deux membres</p> <p>6. Nomination de représentants aux divers organismes associés au Conseil</p> <p>6.1 La fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA)</p> <p>6.2 ASBA-Zone 2/3</p> <p>6.3 ACSTA</p> <p>6.4 CEFFA</p> <p>7. Établissement de l'horaire des réunions (jour du mois, lieu et heure (<b>pages 22 à 32</b>))</p> <p>7.1 réunions régulières</p> <p>7.2 retraite(s)</p> <p>7.3 réunions de comités et organismes connexes</p> <p>8. Établissement d'une date pour rencontre avec les présidences des conseils d'école</p> <p>9. Établissement des honoraires et des allocation sde déplacement et d'hébergement (<b>pages 33 à 35</b>)</p> <p>10. 10.1 Choix de firmes d'avocats pour les transactions immobilières et autres (<b>page 36</b>)</p> <p>10.2 Choix de la firme vérificateur-comptable (<b>page 36</b>)</p> <p>11. Procès-verbaux de la réunion organisationnelle du 25 octobre 2012 (<b>pages 37 à 46</b>)</p> <p>12. Levée de la réunion</p> |
|---|---|